SÉGOLÈNE ROYAL, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER, EN CHARGE DES RELATIONS INTERNATIONALES SUR LE CLIMAT

LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE pour la CROISSANCE VERTE

Paris, le mercredi 18 janvier 2017

Ségolène Royal salue l'annonce par le Président Obama du versement de 500 millions de dollars au Fonds vert pour le climat

Ségolène Royal salue l'annonce par le Président Obama du versement par les États-Unis de 500 millions de dollars au Fonds vert pour le climat, qui portent les versements des États-Unis à un milliard de dollars sur leur engagement de 3Mds USD.

Le Fonds vert pour le climat, principal fonds multilatéral consacré au climat avec une mobilisation supérieure à 10,3 Mds USD, est une institution importante dans la mise en œuvre de l'Accord de Paris. Il soutient la mise en œuvre des contributions nationales des pays en développement et contribue au rééquilibrage des financements au profit de l'adaptation, en particulier des pays les moins avancés et des régions les plus vulnérables au changement climatique.

Depuis fin 2015, le Fonds vert pour le climat a approuvé 35 projets pour un montant de près de 1,5Mds USD, dont 420 millions USD au bénéfice des pays les moins avancés. Avec les co-financements publics et privés associés, les financements du Fonds vert mobilisent plus de 4,7 milliards USD d'investissements climat dans les pays en développement. Cette institution est en pleine montée en puissance et poursuivra en 2017 son développement sous l'impulsion de son nouveau directeur exécutif, l'australien Howard Bamsey, qui a pris ses fonctions en début d'année.

Dans ce contexte le versement de toutes les contributions promises sera indispensable pour donner au Fonds vert les moyens d'accompagner les pays en développement dans leur transformation vers des économies bas carbone et résilientes.

La France est le cinquième contributeur au Fonds vert, avec un engagement d'un milliard USD, et aura versé d'ici la fin de l'année près de 80% de sa contribution.

Le Président de la République a annoncé en 2015 l'augmentation des financements climat de la France de 3 à 5 milliards d'euros par an d'ici 2020, dont un milliard consacré au financement de l'adaptation au changement climatique.

Retrouvez **le communiqué en ligne**

www.developpement-durable.gouv.fr
@ecologiEnergie
Contact presse : 01 40 81 78 31

SÉGOLÈNE ROYAL, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER, EN CHARGE DES RELATIONS INTERNATIONALES SUR LE CLIMAT

LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE pour la CROISSANCE VERTE

Paris, le jeudi 19 janvier 2017

Ségolène Royal salue la mobilisation de Barack Obama dans la lutte contre le dérèglement climatique

A la veille de la fin du mandat de Barack Obama, Ségolène Royal tient à le remercier et à saluer ses engagements qui ont joué un rôle crucial pour le climat et engagé son pays et la communauté internationale dans une dynamique irréversible.

- **Rôle décisif dans la mise en œuvre de la COP21** : sous l'impulsion de Barack Obama, la ratification de l'Accord de Paris par les États-Unis en septembre 2016 a constitué une étape décisive. Le texte universel sur le climat entrait en vigueur deux mois plus tard, conformément à l'objectif fixé par la Présidente de la COP21. Jusqu'aux derniers jours de son mandat, le Président Obama montre sa volonté de donner les moyens à l'ambition climatique, en annonçant une contribution de 500 millions de dollars des États-Unis au fonds vert de l'ONU.

- **Déploiement massif des énergies renouvelables :** depuis son arrivée à la Maison-Blanche, Barack Obama a entraîné les États-Unis sur la voie de la transition énergétique. Les avancées sont là : production de solaire multipliée par trente, production de l'éolien multipliée par trois, diminution de 9 % des émissions de gaz à effet de serre, programme d'investissements de 90 milliards de dollars pour les énergies renouvelables.

- **Lutte contre les émissions de gaz à effet de serre et limitation des pollutions :** la Ministre se réjouit des mesures fortes prises par le Président américain depuis 2008, tels que l'arrêt du projet de pipeline géant Keystone XL, l'interdiction de tout nouveau forage de gaz ou de pétrole dans l'océan Arctique, le durcissement des normes anti-pollution pour les véhicules particuliers et commerciaux, et son action pour parvenir à un amendement au Protocole de Montréal pour lutter contre les hydroflurocarbures (HFC).

- **Préservation et reconquête de la biodiversité** : Barack Obama a annoncé au cours de son deuxième mandat la création de la plus grande réserve marine du monde dans l'archipel d'Hawaï. Cette zone abrite plus de 7 000 espèces – notamment les baleines bleues. Le Président des États-Unis a également lancé en juin 2014 une stratégie fédérale pour la santé des abeilles et des autres pollinisateurs.

Dans son dernier discours prononcé le mardi 10 janvier à Chicago, Barack Obama a réaffirmé l'urgence climatique : nier le réchauffement climatique, « *c'est trahir les générations futures. Sans une prise de conscience, nos enfants n'auront pas l'occasion d'avoir cette discussion* ». Ce message a su toucher les consciences du monde entier. A nous de le porter et d'agir collectivement.

Retrouvez **le communiqué en ligne**

www.developpement-durable.gouv.fr
@ecologiEnergie
Contact presse : 01 40 81 78 31

Ségolène Royal,
Présidente de la COP21

Paris, le jeudi 19 janvier 2017

Ségolène Royal, Présidente de la COP21, propose aux pays européens une nouvelle étape pour que l'Europe renforce son leadership sur le climat

Ségolène Royal a adressé un courrier à ses homologues européens et au Commissaire européen en charge du climat pour proposer des orientations ambitieuses en vue de l'adoption des décisions d'application de l'Accord de Paris, en insistant sur plusieurs points :

- **Avancer rapidement dans l'élaboration des décisions :** Une vingtaine de décisions doivent être adoptées pour assurer la pleine application de l'Accord de Paris. Il a été convenu à Marrakech, lors de la première conférence des Parties à l'Accord que toutes ces décisions seront adoptées d'ici 2018, soit deux ans plus tôt qu'initialement envisagé. Dans un contexte d'urgence climatique, il convient d'avancer plus rapidement encore et de saisir notamment l'opportunité de la réunion de la prochaine conférence des Parties en 2017 à Bonn pour avancer dans l'élaboration de plusieurs décisions.

- **Relever l'ambition : le « dialogue facilitateur » de 2018** sera une étape essentielle pour engager un premier relèvement de l'ambition de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

- **Affirmer des exigences communes sur le contenu du bilan mondial quinquennal** (article 14 de l'Accord). Ce bilan devra permettre de faire tous les 5 ans un état des lieux des émissions et des impacts, avec comme objectif de renforcer les engagements nationaux pour rehausser l'ambition de l'accord. L'Union européenne doit réaffirmer le caractère global du périmètre de ce bilan qui concerne l'atténuation, l'adaptation et les moyens de mise en œuvre.

- **Le mécanisme de transparence des engagements** (article 13) devra permettre d'évaluer les progrès collectifs accomplis, et la progression mondiale vers ses objectifs à long terme.

- **Les questions d'adaptation** (article 7), centrales pour les pays les plus vulnérables, devront faire l'objet de décisions robustes.

- **Les règles comptables** devront être crédibles et compréhensibles.

- **Le mécanisme institué pour faciliter la mise en œuvre et promouvoir le respect des dispositions de l'Accord** (article 15) devra permettre d'asseoir la confiance mutuelle entre les Parties, ainsi que la crédibilité de l'Accord vis-à-vis de la société civile.

- **Agenda de l'action** : la Ministre propose à ses collègues d'appuyer les initiatives de l'agenda de l'action - le Partenariat de Marrakech pour l'action climatique mondiale, qui s'inscrit dans une pleine complémentarité des dispositions de l'Accord.

La Présidente de la COP21, très attachée à « l'esprit de Paris » dont la France est dépositaire, continue, avec cette démarche, à mobiliser les partenaires pour une mise en œuvre rapide et ambitieuse de l'Accord de Paris.

Retrouvez en ligne :
- le courrier adressé aux partenaires de l'Union européenne
- le communiqué

MARRAKECH 2016
COP22 | CMP12 | CMA1
UN CLIMATE CHANGE CONFERENCE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ségolène Royal,
Présidente de la COP21

Paris, le jeudi 26 janvier 2017

Ségolène Royal renforce la mobilisation de la France pour le climat avec le nouveau comité de pilotage de la mise en œuvre de l'Accord de Paris

En tant que gardienne de **« l'esprit de Paris »**, la France reste mobilisée pour atteindre ses objectifs et contribuer à la lutte contre le changement climatique. C'est dans cet esprit que Ségolène Royal, Présidente de la COP21 réunit aujourd'hui le **nouveau comité de pilotage de la mise en œuvre de l'Accord de Paris**.

Ordre du jour du comité de pilotage :

En ouverture des travaux, Ségolène Royal a précisé les missions du nouveau comité de pilotage :

1. Organisation et missions du comité de pilotage pour la mise en œuvre de l'Accord de Paris

- Après deux années intenses de Présidence de la COP qui a permis un double succès avec l'adoption puis l'entrée en vigueur de l'Accord de Paris, **la France et l'équipe de France du climat restent pleinement mobilisées**.
- Rien n'est en effet acquis et **nous devons continuer à défendre activement la cause du climat, en France et à l'international**, dans un contexte marqué par un retour du climato-scepticisme.
- Pour rester mobilisés, il m'a semblé utile de maintenir cette instance - le Comité de pilotage climat - qui désormais **se consacre à la mise en œuvre de l'Accord de Paris**.
- Parce-que nous sommes dans cette étape nouvelle, centrée sur l'action et la mise en œuvre, **j'ai souhaité élargir ce comité de pilotage à de nouveaux membres** :

- L'ADEME ;
- Expertise France ;
- L'Alliance Océan-Climat ;
- L'Alliance bâtiments ;
- L'Alliance eau et climat ;
- La coalition transports ;
- Le laboratoire d'idées I4CE.

- Cette équipe de France du climat à l'international avec tous les services ministériels concernés, les opérateurs, les ONG et les acteurs de l'agenda de l'action a vocation à **continuer de porter l'ambition et les valeurs que nous avons défendues ensemble pendant notre présidence de la COP**.
- Je souhaite que ce COPIL soit **un lieu d'échange et de coordination pour continuer de porter ensemble cette ambition**.

2. Situation politique et priorités françaises post-Marrakech

A. <u>La dynamique COP21 se poursuit</u> :

- La **ratification de l'Accord de Paris par 127 pays et des États qui restent engagés en soutien à l'Accord de Paris**, avec des annonces fortes de la Chine, de l'Inde, des pays du Golfe et des pays vulnérables, pour accélérer leur transition vers des économies bas-carbone.
- **Des acteurs non-étatiques - villes, entreprises, investisseurs privés - qui se mobilisent de plus en plus nombreux** pour réduire leurs émissions et ou se désengager des actifs carbonés, sous l'effet de signaux-prix et d'une meilleure connaissance du risque climat.
- **Des énergies renouvelables - solaire, éolien - qui s'imposent rapidement sur le marché** du fait d'une baisse massive des prix, et des technologies bas-carbone - LED, véhicules électriques, batteries - qui pourraient bientôt accélérer la transition énergétique.
- **Le déploiement de la finance verte portée par une première mondiale, l'émission par la France de l'obligation verte souveraine** pour un montant de sept milliards d'euros.

B. <u>La France va continuer à porter les valeurs qu'elle a défendues avec succès pendant sa présidence de la COP</u> :

- Cette ambition se décline en **six objectifs** :

- **Défendre la science du climat et le rôle des scientifiques** pour guider l'action publique, dans les politiques d'atténuation et d'adaptation.
- **Consolider l'Accord de Paris**, en visant une ratification universelle et la finalisation en 2018 de ce cadre multilatéral d'action et de coopération, avec l'adoption de règles qui respectent la lettre et l'esprit de l'Accord de Paris.
- **Relever l'ambition des engagements nationaux**, notamment dans l'Union européenne, à l'issue d'un dialogue facilitateur de 2018 ambitieux, pour rejoindre une trajectoire compatible avec les 2°C .
- **Soutenir la mise en œuvre des engagements nationaux**, avec des politiques incitatives, la mobilisation de financements publics et privés, et un soutien aux pays en développement, y compris pour l'adaptation aux effets du dérèglement climatique.
- **Consolider l'agenda de l'action et l'engagement des acteurs non-étatiques au sein du processus climat**, pour soutenir l'innovation et renforcer l'ambition.
- **Porter le débat sur la tarification du carbone et les subventions aux énergies fossiles (500 MdUSD)**.

C. La France pourra s'appuyer sur son exemplarité nationale pour déployer une diplomatie du climat efficace :

- **Au sein de l'Union européenne**, pour pousser l'ambition des engagements européens et que l'UE soit leader dans le dialogue facilitateur de 2018 et l'élaboration des règles de l'accord.
- **Dans les enceintes multilatérales où la France siège**, telles que le G7, le G20, le Conseil de sécurité, pour que le climat continue d'être traité comme un enjeu global majeur.
- **Dans un dialogue bilatéral renforcé sur le climat avec les grands acteurs** (Chine, Inde, Arabie saoudite, Brésil, Afrique du Sud, Allemagne, Royaume-Uni, G77), pour maintenir l'engagement de tous dans le processus multilatéral et instaurer un dialogue avec les États-Unis.
- **Dans le processus multilatéral climat** qui a contribué au succès de la COP21 et dans lequel la France pourra appuyer les prochaines présidences et permettre de nouvelles convergences pour la mise en œuvre de l'Accord de Paris.
- **Dans tous les pays où la France est présente**, pour maintenir un dialogue politique exigeant sur le climat et accompagner leur transition vers des économies neutres en émissions, en s'appuyant sur les financements climat bilatéraux et le savoir-faire des entreprises françaises.

- **Dans les différentes initiatives et coalition de l'agenda de l'action auxquelles elle est partie**, en tant que gouvernement ou à travers des acteurs français, pour renforcer l'engagement des acteurs non-étatiques, et soutenir l'ambition et l'innovation.
- **La France dispose d'un capital politique post-COP21 et d'une expérience exemplaire**. Une diplomatie du climat efficace doit permettre d'accélérer la transition nécessaire au cours de ce siècle vers des économies neutres en émissions de gaz à effet de serre et empêcher le retour du climato-scepticisme.

<u>Feuille de route du comité de pilotage</u>

1. **L'Accord de Paris**

- Point sur l'état des ratifications, **127 pays à ce jour**.
- État des négociations.
- Dialogue facilitateur de 2018 et le relèvement de l'ambition.

2. **Mise en œuvre de nos engagements**

- **La France a une obligation d'exemplarité**, en France, au sein de l'Union européenne et à l'international :
  - Point sur nos engagements.
  - Négociation du paquet énergie-climat européen.
  - Obligations vertes.
  - Stratégie climat de l'AFD et ses projets en 2017.
  - Soutien aux travaux du GIEC ;

3. **Accélérer l'action**

- **La France a largement contribué à l'émergence de l'agenda de l'action et à son intégration au sein du processus du climat** :
  - Perspectives pour l'agenda de l'action en 2017.
  - Alliance Océan-Climat.
  - Alliance bâtiments.
  - Alliance eau et climat.
  - Coalition Transports.
  - Initiatives énergies renouvelables en Afrique et Alliance solaire internationale.

4. Point divers : Accord de Paris et Traité CETA

- La Présidente de la COP21 a commandé un rapport au Commissariat général au développement durable et au Conseil économique pour le développement durable qui sera remis fin janvier aux membres du comité de pilotage.
- Le premier Conseil d'analyse économique présente une note d'analyse aujourd'hui intitulé « Commerce et climat, pour une réconciliation ».

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER, EN CHARGE DES RELATIONS
INTERNATIONALES SUR LE CLIMAT

Paris, le samedi 28 janvier 2017

Comme elle s'y était engagée à la COP21, Ségolène Royal engage avec le Tchad des actions dans plusieurs villages autour du lac Tchad : reforestation, solaire, femme

Le lac Tchad est la deuxième zone humide d'Afrique. Cette région est déjà durement affectée par le changement climatique.

A la COP21, lors de la réunion de haut-niveau des Chefs d'État du continent africain, Ségolène Royal s'était engagée à soutenir la restauration et la réhabilitation de l'écosystème du lac Tchad et à mobiliser les opérateurs de son ministère.

Face à l'urgence à agir, **Ségolène Royal, Présidente de la COP21, a donc décidé de mobiliser le fonds de transition énergétique pour aider à la restauration de l'écosystème du lac Tchad**.

Le projet comporte trois principaux volets :

- **Le reboisement et la gestion forestière** : ce projet contribuera à restaurer le couvert forestier des régions dégradées sur une superficie de 4 000 ha avec la participation active des communautés villageoises en s'appuyant sur les femmes.

- **L'appui aux initiatives économiques des femmes** : le projet soutiendra notamment les organisations de femmes dans leurs projets entrepreneuriaux et permettra d'accélérer la diffusion de foyers améliorés pour la cuisson alimentaire, avec un vrai impact sur la santé des familles et l'efficacité énergétique.

- **L'adaptation de l'agriculture face à la variabilité climatique** et l'amélioration de sa productivité, avec des programmes de formation, le financement de petits équipements ou encore l'appui à la mise sur le marché des produits.

Ce projet présente ainsi de multiples bénéfices environnementaux (séquestration de CO2, réduction de l'érosion des sols et des risques d'inondation et de sécheresse, efficacité énergétique) et sociaux.

Il constitue la parfaite illustration qu'en répondant à l'urgence climatique on répond aussi à l'urgence humanitaire.

A l'occasion de la cérémonie de signature, Ségolène Royal a félicité le Ministre de l'Environnement et de la Pêche du Tchad, M. Mahamat BRAH, de la ratification par son pays de l'Accord de Paris sur le Climat.

Les Ministres se sont félicités de l'excellente collaboration entre les deux pays et ont réitéré leur engagement commun en faveur de la mise en œuvre rapide de l'Accord de Paris.

Lac Tchad : près de 13 millions de personnes dépendent directement de cette zone d'échanges et de production agricole et halieutique. Il s'agit de l'une des zones le plus vulnérables et fragiles du monde : l'Union européenne estime à 4,7 millions le nombre de personnes qui nécessiteront une assistance humanitaire en 2017.

Retrouvez **le communiqué en ligne**

www.developpement-durable.gouv.fr
@ecologiEnergie
Contact presse : 01 40 81 78 31

Ségolène Royal,
Présidente de la COP21

Le dimanche 29 janvier 2017

Le premier Conseil d'administration de l'Initiative africaine pour les énergies renouvelables, créée à la COP21, s'est tenu aujourd'hui à Addis-Abeba, en marge du Sommet de l'Union Africaine

Ségolène Royal, en tant que Présidente de la COP21, a été invitée à participer aujourd'hui au premier Conseil d'administration de l'Initiative africaine pour les énergies renouvelables, et à en être membre, aux côtés de :

- **Alpha Condé, président de la Guinée et coordinateur de l'Afrique pour les énergies renouvelables,**
- **Idriss Deby Itno, président du Tchad, président en exercice de l'Union africaine,**
- **Madame Zuma, présidente de la Commission de l'Union africaine,**
- **M. Adesina, président de la Banque africaine de développement,**
- **Haileïmariam Dessalegn, premier ministre d'Ethiopie,**
- **Neven Mimica, Commissaire européen à la coopération internationale et au développement,**
- **les représentants de l'Egypte et de la Namibie.**

Les membres du Conseil d'administration ont remercié la Présidente de la COP21 pour son travail et son rapport sur les énergies renouvelables en Afrique, recensant plus de 200 projets.

La Présidente de la COP21 a salué le rôle de l'Afrique dans le succès de l'Accord de Paris. Elle a déclaré que l'Initiative africaine pour les énergies renouvelables, lancée à Paris dans le cadre de la COP21, est une priorité majeure de l'Agenda de l'Action, et que les projets doivent être rapidement choisis par l'Afrique et pour l'Afrique.

Ségolène Royal a félicité le Président Alpha Condé et tous les porteurs africains de l'Initiative pour leur mobilisation qui a permis de franchir cette étape essentielle qu'est l'installation du Conseil d'administration. Elle a souligné l'urgence d'accélérer les travaux pour permettre la mise en œuvre de projets concrets d'énergies renouvelables en Afrique, à hauteur de 10 GW d'ici 2020.

Dix milliards de dollars ont été annoncés pendant la COP21 et Ségolène Royal a souligné que toutes les conditions sont réunies pour avancer :

1. la volonté politique est là,
2. les financements sont là,
3. les projets concrets sont identifiés.

Ségolène Royal s'est félicitée que l'Initiative soit désormais opérationnelle et que les partenaires se réunissent début mars à Conakry pour coordonner les efforts de financement afin d'accélérer la réalisation des objectifs de l'Initiative, et de lancer les appels d'offres pour les projets avant l'été 2017.

Initiative africaine pour les énergies renouvelables

Lors de la COP21, en présence du Président de la République française, les chefs d'État africains ont annoncé le lancement de l'Initiative africaine pour les énergies renouvelables avec pour objectif l'installation **de 10 GW d'ici 2020 et de 300 GW d'ici 2030**. 10 bailleurs (G7 et UE, Pays-Bas et Suède) se sont engagés à mobiliser 10 milliards de dollars d'ici 2020 pour contribuer à atteindre ces objectifs.

Le 20 septembre 2016, la Présidente de la COP21 a remis aux Nations unies un rapport sur cette initiative recensant **240 projets susceptibles de contribuer à l'installation de 45 GW de nouvelles capacités renouvelables installées**. Ce rapport, qui a vocation à être un **outil d'aide à la décision** pour les porteurs de l'Initiative, a été établi sur la base de déplacements de la Présidente de la COP21 dans une vingtaine d'États africains, de rencontres avec les dirigeants du continent, et de contributions des pays africains.

La composition du Conseil d'administration de l'Initiative africaine pour les énergies renouvelables, dont la première réunion s'est tenue le 29 janvier 2017 à Addis-Abeba, en marge du sommet de l'Union africaine, est la suivante :

- Le Président guinéen, coordinateur de l'Afrique pour les énergies renouvelables, représentant l'Afrique de l'Ouest,
- La Présidente de la Commission de l'Union africaine,
- Le Président de la Banque africaine de développement,
- L'Egypte, représentant l'Afrique du Nord,
- L'Ethiopie, représentant l'Afrique de l'Est,
- La Namibie, représentant l'Afrique australe,
- Le Tchad, représentant l'Afrique centrale,
- La Présidente de la COP21, auteur du rapport remis à l'ONU sur les énergies renouvelables en Afrique, après s'être déplacée dans une vingtaine de pays,
- Le Commissaire européen à la coopération internationale et au développement.

Une Unité indépendante de mise en œuvre de l'Initiative est hébergée par la Banque africaine de développement.

Rapport sur l'Initiative africaine pour les énergies renouvelables de la Présidente de la COP21

www.developpement-durable.gouv.fr

Contact presse : 01 40 81 78 31

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'ÉNERGIE
ET DE LA MER

eau seine NORMANDIE
Agence de l'eau
Établissement public du ministère de l'Environnement

Paris, le 30 janvier 2017

INVITATION PRESSE

En présence de **Ségolène Royal**,
ministre de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer,
en charge des Relations internationales sur le climat,

François Sauvadet,
ancien ministre, président du conseil départemental de Côte-d'Or,
président du comité de bassin Seine-Normandie

et **Jean-François Carenco**,
préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, préfet coordonnateur de bassin
et président du conseil d'administration de l'Agence de l'eau Seine-Normandie

vont signer, avec les partenaires et acteurs concernés,

la déclaration d'engagement de la stratégie d'adaptation au changement climatique du bassin Seine-Normandie qui a été approuvée à l'unanimité par le Comité de bassin Seine-Normandie le 8 décembre dernier :

Mercredi 1er février à 18h00

Hôtel de Noirmoutier,
138 rue de Grenelle, 75007 Paris

Cette stratégie encourage les acteurs du territoire à entreprendre dès maintenant des actions concrètes sur les territoires pour s'adapter au changement climatique et en réduire les conséquences. Le principe est d'agir de manière coordonnée et partagée, pour une plus grande efficacité et en faisant jouer la solidarité entre les territoires et entre les usagers.

Accréditation obligatoire auprès du service presse avant le
Mardi 31 janvier à 12h

Préfecture de Paris et de la région d'Île-de-France - pref-communication@paris.gouv.fr

Présentation obligatoire de votre carte de presse

Contact presse

Préfecture de Paris
Préfecture de la région d'Île-de-France

Préfecture de Paris et de région d'Île-de-France
01 82 52 40 25 / pref-communication@paris.gouv.fr
Twitter : https://twitter.com/prefet75_IDF
Google + :https://plus.google.com/+IledefranceGouvFrParis

SÉGOLÈNE ROYAL, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER, EN CHARGE DES RELATIONS
INTERNATIONALES SUR LE CLIMAT

Paris, le lundi 30 janvier 2017

Invitation pour l'ouverture de la réunion de travail de la Commission sur la valeur de l'action climatique

Ségolène Royal,

rencontre les membres
de la « Commission sur la valeur de l'action climatique »,
présidée par Joseph Stiglitz et Lord Nicholas Stern,

Le mardi 31 janvier 2017 de 10h00 à 10h30

A l'Agence française de développement (AFD),
5, rue Roland Barthes – 75012 Paris

- Cette Commission, lancée le 3 novembre 2016, a été mise en place dans le cadre de la coalition sur le prix du carbone (« Carbon pricing leadership coalition - CPLC ») co-présidée par Ségolène Royal, et animée par la Banque Mondiale.

- En phase avec l'ambition de l'Accord de Paris, cette Commission a pour but d'identifier des valeurs de référence du « coût social du carbone », représentant le bénéfice mondial de chaque tonne de pollution évitée.

- Le rapport Stern a permis dès 2006 de mettre en évidence le coût de l'inaction climatique.

- De façon complémentaire, le rapport que devra rendre la Commission portera sur la valeur de l'action climatique.

- « *Le travail de la Commission vise à identifier les co-bénéfices du passage à une économie bas-carbone. Il s'inscrit dans le cadre des Objectifs du Développement durable en montrant les dynamiques à l'œuvre. Investir massivement dans les énergies renouvelables assure l'indépendance énergétique et permet ainsi de mettre fin aux conflits liés à l'accès aux ressources.*

C’est par ailleurs en réduire le coût tout en supprimant des sources de pollution, ce qui améliore la santé des populations. L’énergie, c’est aussi faciliter l’accès à l’eau, permettre la communication, l’éducation des enfants » souligne Ségolène Royal.

- Cette Commission, présidée par Joseph Stiglitz, prix Nobel d’économie et Lord Nicholas Stern, remettra ses premières conclusions à Ségolène Royal en avril 2017, lors des réunions de printemps de la Banque mondiale et du FMI.

Un tour image est prévu lors de l’intervention de la Ministre.

Merci de vous accréditer en indiquant votre numéro de carte de presse
secretariat.presse@developpement-durable.gouv.fr

Retrouvez **l’invitation en ligne**

www.developpement-durable.gouv.fr
@ecologiEnergie
Contact presse : 01 40 81 78 31

Ségolène Royal,
Présidente de la COP21

Paris, le mardi 31 janvier 2017

Je mets en place ce matin la Commission de haut niveau sur la valeur de l'action climatique présidée par Joseph Stiglitz et Lord Nicholas Stern

En tant que Présidente de la COP21, j'ai confié à Joseph Stiglitz, Prix Nobel d'économie, et Lord Nicholas Stern, une Commission économique de haut niveau pour stimuler la réussite de la mise en œuvre de l'Accord de Paris par une nouvelle approche économique.

- **La Commission a été mise en place dans le cadre de la coalition sur le prix du carbone (« Carbon pricing leadership coalition – CPLC »)** présidée par Ségolène Royal et Feike Sijbesma, et animée par la Banque Mondiale.

- Il s'agit de travailler sur le **« coût social du carbone »**, représentant le **bénéfice mondial de chaque tonne de pollution évitée.**

- Il s'agit également **de révéler la valeur du coût social du carbone et de son avantage économique, environnemental et sanitaire**.

Ces valeurs pourront ensuite être utilisées comme référence pour :

- **révéler le cout réel des projets intensifs en carbone,**
- **de canaliser le financement vers des projets de développement à faibles émissions de carbone,**
- **concevoir des politiques climatiques, des règlementations et des instruments de tarification du carbone interdépendants.**

Les premiers travaux de la Commission me seront remis **en avril 2017** et seront présentés lors **des réunions de printemps de la Banque mondiale et du FMI**.

Cette initiative complète les autres actions sur la finance verte.

Retrouvez ici :

- les biographies des membres de la Commission,
- mes courriers envoyés le 6 octobre 2016 à Joseph Stiglitz et Lord Nicholas Stern sur la Commission de haut niveau sur la valeur de l'action climatique,
- mon rapport sur la finance verte,
- la stratégie nationale bas carbone,
- la page du ministère dédiée à l'obligation verte française.

SÉGOLÈNE ROYAL, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER, EN CHARGE DES RELATIONS INTERNATIONALES SUR LE CLIMAT

LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE pour la CROISSANCE VERTE

Paris, le mardi 7 février 2017

Accord de Paris pour le climat :

Ségolène Royal intervient en faveur d'une dynamique franco-allemande pour en accélérer la mise en œuvre dans l'Union européenne

En clôture du colloque « un an après l'Accord de Paris sur le climat : regards franco-allemands », co-organisé par la Fondation Jean-Jaurès et la Fondation Friedrich-Ebert, Ségolène Royal rappelle, en présence des députés européens français et allemands, la nécessité de mettre en œuvre l'Accord de Paris pour le climat et la transition énergétique et écologique au niveau européen.

« La France et l'Allemagne portent une grande responsabilité dans la mise en place de l'Accord de Paris, au niveau national, européen, et international. Nos deux pays doivent avoir pour objectif de faire aboutir les textes européens notamment sur le marché carbone européen et sur le partage de l'effort, de façon rapide et ambitieuse ».

- Ségolène Royal propose à l'Allemagne de travailler en faveur **d'un accord politique sur le marché carbone, et sur des avancées significatives concernant le partage de l'effort**, lors de la réunion des ministres européens de l'Environnement du 28 février prochain.

- Ségolène Royal a écrit au Commissaire européen Arias Canete pour indiquer que **la France soutient les mesures concrètes pour mettre fin au prix bas du marché carbone que connaît l'Union européenne depuis plusieurs années** :
    - renforcement de la réserve du marché,
    - annulation de quotas,
    - accélération de la réduction du plafond d'émissions.

- Ségolène Royal appelle à l'exigence environnementale pour **le partage de l'objectif climatique de l'Union européenne entre États membres**.

« *De même que la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte garantit la crédibilité et la robustesse de la politique environnementale française, l'Union européenne doit finaliser les dispositions législatives qui mettent en œuvre son engagement dans le cadre de l'Accord de Paris* » a conclu Ségolène Royal.

Retrouvez **le communiqué en ligne**

www.developpement-durable.gouv.fr
@ecologiEnergie
Contact presse : 01 40 81 78 31

CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES
COP21·CMP11

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ségolène Royal,
Présidente de la COP21
Ministre de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer,
en charge des Relations internationales sur le climat

Paris, le vendredi 10 février 2017

Ségolène Royal rend public le rapport « CETA et Climat »
Rédigé par le CGDD et le CEDD

Ségolène Royal, Présidente de la COP 21, a commandé, le 8 novembre 2016, un rapport pour proposer une bonne application du CETA.

Visant à renforcer la coopération entre le Canada et l'Union européenne, qui ont tous deux œuvré conjointement et activement à l'adoption, comme à l'entrée en vigueur rapide de l'Accord de Paris, ce rapport montre que, s'il intègre les propositions formulées, le CETA peut constituer un levier pour dynamiser la lutte contre le changement climatique.

Rendu public aujourd'hui, ce rapport formule 9 recommandations :

A – Evaluer et limiter l'impact climatique du CETA

1- **Assurer la « neutralité carbone » du CETA**.

2- Engager un travail conjoint Euro-Canadien afin de définir de nouvelles règles pour le transport maritime et coopérer activement pour les porter au sein de l'OMI.

3- **Mettre à l'ordre du jour du Forum de coopération réglementaire la question des pétroles non conventionnels**, y compris : l'étude des modalités visant à en interdire ou à en limiter l'usage au sein des États membres qui le souhaiteraient, interdire-limite-encadrer plus strictement les investissements visant à l'exploration et l'exploitation de ces ressources fossiles – Etudier dans ce cadre la possibilité de mettre en place un système de bonus/malus visant à encourager le déploiement et le recours aux Énergies renouvelables au sein des États membres de l'Union européenne comme au Canada.

B - Veiller à ce que le mécanisme de résolution des différends entre investisseurs et États (ICS) ne puisse en aucun cas remettre en cause les engagements ambitieux pris par l'Union européenne et le Canada en matière de lutte contre le changement climatique

4- Pour ce faire, demander des clarifications quant au code de conduite des « arbitres » et aux modalités d'appel.

5- Exclure du champ de l'ICS toutes les mesures relatives à la lutte contre le changement climatique, pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris : mesures prises par un État membre pour mettre en œuvre ses « NDC » ; mesures relatives à la tarification du carbone par exemple.

6- Ceci nécessite plus généralement une réflexion sur le traitement des périmètres « environnementaux » dans l'ICS : que doit-on exclure de son champ ? Comment s'assurer que les décisions de l'ICS tiendront compte des conséquences possibles, même indirectes sur les émissions de gaz à effet de serre ?

C - Améliorer les règles du mécanisme de coopération réglementaire pour mieux prendre en compte l'ambition Climatique

7- Veiller à ce que les services compétents en matière de lutte contre les changements climatiques soient associés à l'ensemble des travaux menés dans le cadre du processus de coopération.

8- Equilibrer la représentation des différentes composantes de la société civile (Entreprises, Collectivités locales, ONG) consultées dans le cadre de ce forum de coopération réglementaire.

9- **Proposer comme premier thème de coopération réglementaire les sujets liés au Climat** comme notamment les émissions de gaz à effet de serre des secteurs aérien et maritime, ou la question des voies et moyens pour une coopération internationale dans le domaine de la tarification du carbone.

Ce rapport a été réalisé conjointement par :

- le Commissariat général au développement durable (CGDD)
- et le Conseil économique pour le développement durable (CEDD)

Retrouvez en ligne :

Le rapport CETA et climat

Le communiqué de presse

www.developpement-durable.gouv.fr

Contact presse : 01 40 81 78 31

SÉGOLÈNE ROYAL, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER, EN CHARGE DES RELATIONS INTERNATIONALES SUR LE CLIMAT

LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE DE LA MER ET DE L'OCÉAN
Pour la croissance bleue et le climat

Paris, le mercredi 22 février 2017

Semaine bleue
Application de l'Accord de Paris sur le Climat
Ségolène Royal, présidente de la COP21, lance l'Alliance des initiatives Océan climat

---

Le mercredi 22 février, s'est tenue la première réunion de l'Alliance, annoncée par Ségolène Royal à la COP22. Elle a réuni **bailleurs** (Banque mondiale, Banque africaine de développement, Commission européenne, AFD, Fonds français pour l'Environnement mondial), **organisations internationales** (CCNUCC, UNESCO, FAO, PNUE, Office des migrations internationales), **scientifiques**, **ONG**, **représentants de gouvernements**, **de collectivités et d'entreprises**.

Soutenue financièrement par la France, animée par la Plateforme océan climat, cette alliance fait suite à la mobilisation de la Présidente de la COP21 qui a permis le lancement d'un agenda de l'action océan climat dès la Conférence de Paris en 2015.

1. **La rencontre a permis aux partenaires de présenter l'avancement des 18 initiatives portées par l'Alliance, notamment :**
   - **Le développement d'économies résilientes au climat en Afrique** avec un objectif de mobilisation de 3 milliards de dollars pour l'« African Package for Climate-Resilient Ocean Economies ». De nombreux projets pilotes ont été déclenchés partout en Afrique. Le programme WACA, sur le risque côtier dans le golfe de Guinée, bénéficiera ainsi du soutien de la France en faveur de projets pilotes au Togo, au Sénégal et au Bénin et entend mobiliser 200 millions de dollars pour la région.

- **L'Initiative internationale pour les récifs coralliens** (ICRI), co-animé par la France et Madagascar, mobilisera les États et les acteurs autour de plusieurs objectifs clé du plan d'action adopté en novembre : protection des récifs, mangroves et herbiers par les États, suppression des microbilles plastiques, mobilisation des bailleurs autour de projets emblématiques de préservations des récifs et des mangroves.

- **L'Alliance internationale pour combattre l'acidification des océans** a initié des programmes de recherche et accompagnera les pays membres dans la mise en place de plans d'action face à ce phénomène.

- **L'initiative CREWS sur les systèmes d'alerte précoce** a déjà mobilisé 30 millions de dollars de dons, avec un objectif de 100 millions en 2020, et a lancé de premiers projets à la COP22.

- **L'initiative îles durables (Sustainable Island Initiative),** dotée de 5 millions d'euros, qui a permis de lancer des projets pilotes dans 13 îles pour aider les autorités locales à lutter contre le changement climatique (traitement des déchets, énergies renouvelables, gestion des ressources en eau, protection de la biodiversité et transition bas carbone).

- **L'initiative pour les petits États insulaires en développement « SIDs Lighthouse »,** qui a lancé 16 projets d'énergies renouvelables dans les îles depuis la COP21, représentant 368 MW et 1 milliard de dollars. La France appuie la réalisation d'une cartographie du potentiel d'énergie renouvelable marine dans les Caraïbes.

2. **L'Alliance a confirmé l'engagement de la communauté scientifique internationale au service du climat et de l'océan.**

3. **L'Alliance s'est dotée d'une feuille de route pour 2017, avec :**

   - **3 rencontres de haut niveau** : lors de la conférence sur l'ODD 14 en juin à New-York, lors de la Conférence Our Ocean à Malte en septembre et lors de la COP23 sous présidence fidjienne.

   - **Un rapport annuel** sur la dynamique de l'action dans le champ océan-climat, afin d'assurer le sérieux dans le suivi des engagements et de contribuer aux échéances climat sur le relèvement de l'ambition.

4. **Ségolène Royal a annoncé son soutien au lancement** par la Plateforme océan climat, d'un incubateur de projets et précisé les objectifs de l'Alliance pour 2017 :

- **Soutien d'ici fin 2017, à 10 projets de protection des mangroves, dans tous les continents** (la France est elle-même déjà très mobilisée, avec des objectifs sur son territoire et plusieurs projets lancés, avec ses instruments de coopération, dans le golfe de Guinée, aux Philippines et au Costa Rica).

- **Lancement d'une initiative sur les énergies marines dans la Grande Caraïbe**, qui sera présente lors de la conférence sur la protection de la mer des Caraïbes (Convention de Carthagène), que la France préside du 13 au 17 mars en Guyane.

- **Mobilisation du transport maritime autour de projets de labels de suivi de leurs émissions de polluants.**

La France se mobilise aussi pour soutenir les dynamiques régionales autour de l'Océan et du Climat : Plan Méditerranée, risque côtier en Afrique, petits États insulaires, stratégie européenne.

L'Alliance en quelques dates :

- 2014 : création de la plateforme océan-climat, un partenariat mobilisant aujourd'hui plus de 70 institutions.
- 2015 : lancement par Ségolène Royal d'un agenda de l'action océan-climat lors de la COP21, dont l'organisation a été soutenue par la plateforme océan-climat.
- Avril 2016 : à l'invitation de la France, dialogue de haut niveau organisé à New-York, permettant d'accélérer la mobilisation en faveur de plusieurs initiatives, notamment le programme WACA sur le risque côtier en Afrique.
- Septembre 2016 : lancement des initiatives Méditerranée, sacs plastique, et acidification de l'océan en marge de la Conférence « Our Ocean » à Washington.
- Novembre 2016 : adoption du plan de l'action de l'initiative internationale sur les récifs coralliens, qui mobilise 37 pays et 70 membres au total.
- Novembre 2016 : annonce du lancement de l'Alliance lors de la journée océan de la COP22 et de l'événement « Because the Ocean » organisé sur le pavillon français.

Chiffres clés :

- 18 initiatives rassemblées, sur tous les thèmes.
- 200 organisations, pays acteurs impliquées dans ces initiatives.
- Un conseil scientifique international de la plateforme océan climat, prêt à s'investir dans une logique « Science to action ».

Les 18 initiatives de l'Alliance :

- Acidification de l'océan
International Alliance to Combat Ocean Acidification
The Global Ocean Acidification Observing Network

- Aires Marines protégées et changements climatiques
AMP, sentinelles du changement climatique

- Résilience des écosystèmes marins : Mangroves, Coraux, Carbone Bleu
International Coral Reef Initiative (ICRI)
Global Coral Reef Partnership
International Partnership for Blue Carbon and
International Blue Carbon Initiative

- Transport et activités maritimes bas carbone
Navigating a changing climate

- Résilience climatique des côtes et populations côtières
West Africa Coastal Areas Management Program (WACA)
Climate Risk Early Warning Systems (CREWS)
Maritime Regions in action against Climate Change (CPMR)

- Migrations
International Organisation for Migration, Ocean, Climate and Human Mobility

- Pêche et aquaculture face aux changements climatiques
Initiatives portées par la FAO

- Afrique
African Package for Climate-Resilient Ocean Economies

- Petites Îles durables
Global Renewable Energy Islands Network
SIDS Lighthouse initiatives
Sustainable Islands initiative

- Jeunesse
Take Ocean For Future

Retrouvez **le communiqué en ligne**

www.developpement-durable.gouv.fr
@ecologiEnergie
Contact presse : 01 40 81 78 31

SÉGOLÈNE ROYAL, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER, EN CHARGE DES RELATIONS INTERNATIONALES SUR LE CLIMAT

LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE DE LA MER ET DE L'OCÉAN
Pour la croissance bleue et le climat

Paris, le mardi 7 mars 2017

La stratégie nationale et internationale de la France sur l'eau, l'océan et le climat présentée demain en Conseil des Ministres

La Ministre l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, en charge des Relations internationales sur le climat présentera demain la stratégie bilan et perspectives sur l'eau, l'océan et le climat.

1. La France premier territoire océanique.

L'Océan représente 75 % de la surface de la terre. Il absorbe plus de 50 % des gaz à effets de serre, produit plus de 30 % de l'oxygène que nous respirons. Il est le berceau de la vie, il est au cœur des enjeux d'avenir de l'humanité.

La France est présente dans toutes les parties de l'Océan sur 11 millions de kilomètre carré. Elle a une responsabilité particulière pour développer la valorisation des ressources de la mer sans lui nuire.

Ségolène Royal a inscrit à l'agenda politique international les problématiques de gestion de l'eau et de protection de l'Océan comme défis majeurs de la lutte contre le changement climatique.

La France, deuxième nation maritime mondiale, a été à l'origine de nombreuses coalitions internationales pour la gestion durable de l'eau, l'adaptation des espaces côtiers, la protection des mangroves et des récifs coralliens avec la co-présidence de l'initiative ICRI. Grâce à l'action de Ségolène Royal, une journée dédiée à l'océan a été créée à la COP21 et reconduite à la COP22 et un rapport spécial du GIEC sur les océans a été commandé. Ségolène Royal a également apporté un soutien décisif à la création d'une **Alliance pour l'océan et le climat**, pour favoriser les projets de recherche.

La France a également mis en place des plans d'actions régionaux avec notamment le projet « quelles solutions pour la Méditerranée », et la relance de la convention de Carthagène sur la protection de la mer Caraïbes, qui fera l'objet d'engagements des 25 états membres la semaine prochaine.

La stratégie nationale pour la mer et le littoral a été publiée le 24 février au Journal Officiel. Elle encadre les documents stratégiques des façades maritimes pour concilier les usages maritimes et littoraux, les activités économiques et la préservation de l'environnement et des paysages. Elle est accompagnée d'un plan d'action.

2. Les aires marines protégées : de 4 % en 2014 à 22 % aujourd'hui.

Les plans d'action sur le milieu marin visent le bon état écologique des eaux marines en 2020 : de 4 % il y a trois ans, les eaux marines françaises sont désormais protégées à plus de 22 % après l'interdiction de la pêche autour de l'atoll de Clipperton, l'installation du Parc naturel marin du Cap Corse et de l'Agriate, la création prochaine du Parc naturel marin de la Martinique.

La validation en mars de **la plus grande aire marine protégée au monde** qui couvre plus de 1,6 millions de km² dans les Terres australes et la mobilisation diplomatique pour la création d'un sanctuaire marin en Antarctique de l'Est, viennent encore renforcer cette dynamique historique.

Huit nouvelles aires marines seront reconnues aires marines éducatives en 2017, concept français repris au niveau international.

60 navires seront bientôt équipés du dispositif anticollision avec les cétacés dans les sanctuaires PELAGOS en Méditerranée et AGOA en mer Caraïbe, en application de la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages. Ségolène Royal a invité l'Italie à mettre en œuvre ce dispositif dans le sanctuaire PELAGOS, et l'Espagne s'est montrée intéressée.

Ségolène Royal a inscrit la protection des cétacés, des mangroves et des coraux dans la **déclaration de Guyane** qui sera discutée lors de la **Conférence des 25 Parties à la Convention de Carthagène pour la protection de la mer Caraïbe le 17 mars**, accueille par la France en Guyane ; les engagements pour la ratification de la convention sur la gestion des eaux de ballast, pour la lutte contre les espèces exotiques envahissantes, seront également recherchés.

***La Mer Caraïbe** couvre près de 2,8 millions de km² et compte 13 500 km de lignes de côtes. La profondeur de la moitié des eaux dépasse 3 600 m. Avec ses écosystèmes caractéristiques de récifs coralliens, d'herbiers marins et de mangroves, la Caraïbe abrite la plus forte concentration d'espèces marines dans l'Océan Atlantique, et constitue une réserve exceptionnelle de biodiversité marine à l'échelle mondiale.*

3. Promouvoir la croissance bleue :

Les projets d'énergies renouvelables en mer ont connu une forte accélération : près de 3 000 MW d'éolien en mer posé, répartis sur six parcs au large de la Normandie, de la Bretagne et des Pays de Loire ont été attribués. Le Gouvernement soutient actuellement quatre projets pilotes d'éoliennes flottantes en Méditerranée et en Bretagne, pour 96,8 MW. Plusieurs prototypes d'hydroliennes sont en cours de développement et de test. Une hydrolienne marine a ainsi été raccordée au réseau durant plusieurs mois au large d'Ouessant. Le potentiel électrique des hydroliennes en France est évalué entre 2 et 3 GW.

La France modernise sa flotte de navires pour en limiter l'impact sur l'environnement et en renforcer la compétitivité : la France soutient les navires soumis à concurrence internationale, à hauteur de 80 M€ par an.

Quatre navires ont bénéficié de plus de 15 M€ pour réduire leurs émissions polluantes dans le cadre de l'appel à projet « ferries propres » du programme d'investissements d'avenir. Les grands ports maritimes mènent des études pour développer l'électricité à quai, en application de la loi de transition énergétique pour la croissance verte. Les ferries en bénéficient déjà dans le port de Marseille.

Des actions sont conduites en France et à l'international pour **conforter la pêche et l'aquaculture durables** : Ségolène Royal a obtenu que l'Union européenne adopte le règlement interdisant le chalut de fond au-delà de 800 mètres de profondeur, en vigueur depuis le 12 janvier 2017. Elle a saisi la Commission européenne pour interdire la pêche électrique, particulièrement destructrice. La loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages a ouvert la possibilité de créer des zones de conservation halieutique pour améliorer l'état des stocks d'espèces. Le décret d'application sera publié dans les prochains jours.

4. Renforcer la formation aux métiers de la mer :

Deux nouveaux brevets de technicien supérieur ont été créés sur la pêche et la gestion de l'environnement marin et sur la maintenance des systèmes électro-navals, avec l'ouverture de deux nouvelles classes à la rentrée 2017.

La France soutient la candidature de l'Université de Bretagne occidentale pour la création d'un **Institut de l'Université des Nations Unies sur l'océan**.

5. Améliorer la qualité de l'eau douce, de l'eau potable, des eaux usées :

La Ministre de l'Environnement a lancé un plan **micropolluants** 2016-2021 pour protéger la santé et la biodiversité. Depuis le 1er janvier 2017, l'utilisation des **pesticides** par les collectivités dans les jardins, espaces verts et infrastructures ainsi que la vente en accès libre des pesticides pour les particuliers sont interdits.

L'Agence française pour la biodiversité a créé un centre national pour aider les territoires à résoudre les problèmes dans les captages prioritaires pour **l'alimentation en eau potable**.

Cent deux stations de traitement des eaux usées ont été identifiées comme prioritaires pour la modernisation de leurs équipements.

Des guides ont été préparés pour la conception jusqu'à l'entretien des dispositifs d'assainissement non collectif.

La loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages a clarifié **la définition d'un cours d'eau** pour la bonne application du droit sur le terrain. 88 % de la cartographie nationale est déjà réalisée.

La publication en 2016 du nouveau « **programme d'action nitrate** » a permis de clore un contentieux de plus de dix ans avec la Commission européenne, avec un niveau élevé d'exigence pour la protection des masses d'eau contre l'eutrophisation.

En **Outre-Mer**, la mise en œuvre du plan eau et assainissement améliore l'efficacité des investissements, en lien avec la Caisse des dépôts et consignations et l'Agence française de développement.

La mise en place du **permis environnemental unique** a permis de simplifier les procédures administratives pour les porteurs de projet tout en garantissant un haut niveau d'exigence pour la protection de l'environnement.

6. Lutter contre toutes les formes de pollution dans l'eau

L'interdiction des sacs en plastique à usage unique est renforcée par celle, publiée cette semaine par décret, des microbilles de plastique dans les produits cosmétiques et du plastique dans les cotons tiges.

La coalition internationale « **stop aux déchets plastique** » a été lancée par la France, le Maroc et Monaco : la conférence des 25 Parties à la Convention de Carthagène sera l'occasion de l'amplifier à l'échelle de la Caraïbe.

La Ministre de la Mer a étendu à la façade Atlantique, dans la stratégie nationale pour la mer et le littoral, le **moratoire sur l'exploration des hydrocarbures** déjà appliqué en Méditerranée.

La France s'engage pour réduire les gaz à effet de serre dans les transports maritimes : elle a pesé pour que l'Organisation maritime internationale décide un taux de soufre des carburants marins à 0,5 % en 2020, au lieu de 3,5 % aujourd'hui. Lors du séminaire international sur la Méditerranée du 23 février dernier, la France a défendu, avec le Maroc et Monaco le principe de la création **d'une zone de basses émissions en Méditerranée,** avec un taux de soufre des carburants limité à 0,1 %. Cette orientation sera également examinée pour la Caraïbe lors de la Conférence de la Convention de Carthagène.

7. Protéger la biodiversité en haute mer :

Sous l'impulsion de la Ministre de l'Environnement, la France s'implique fortement dans les négociations internationales sur la **protection de la biodiversité en haute mer** : la France défendra lors de la prochaine session des Nations Unies, du 27 mars au 7 avril, la reconnaissance de l'océan comme bien commun de l'humanité, l'établissement d'un mécanisme de partage des avantages sur les ressources génétiques marines, qui bénéficierait à l'humanité entière, l'établissement d'un mécanisme de gouvernance efficace permettant de mettre en place des aires marines protégées en haute mer dotées de plans de gestion opposables.

Retrouvez **le communiqué en ligne**

www.developpement-durable.gouv.fr
@ecologiEnergie

Contact presse : 01 40 81 78 31

SÉGOLÈNE ROYAL, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER, EN CHARGE DES RELATIONS
INTERNATIONALES SUR LE CLIMAT

Paris, le jeudi 9 mars 2017

Déplacement à Toulouse

MicroCarb : la lutte contre le réchauffement climatique depuis l'espace

Ségolène Royal

se rend à Toulouse le vendredi 10 mars

pour l'annonce de la mission MicroCarb, initiée par le CNES, qui participe à la lutte contre les effets du réchauffement climatique

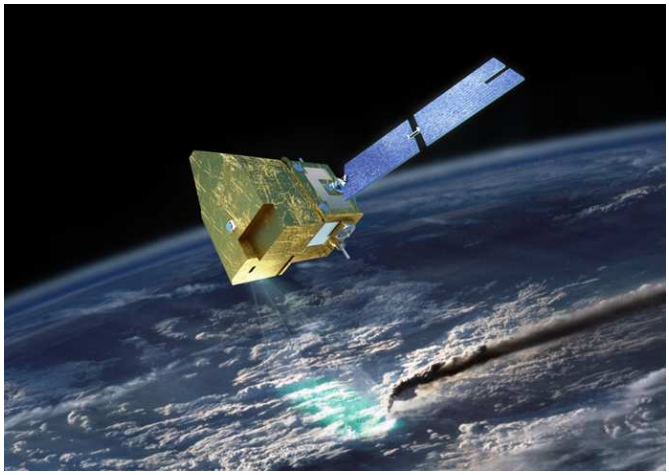

L'objectif de MicroCarb est de cartographier, à l'échelle planétaire, les sources et puits du principal gaz à effet de serre : le dioxyde de carbone (CO_2). Cette mission, en cours de développement, prévoit le lancement d'un micro-satellite en 2020. Son instrument, un spectromètre à réseau, sera capable de mesurer la teneur en CO_2 sur l'ensemble de la colonne atmosphérique avec une grande précision.

La communauté scientifique française spécialiste de la climatologie et de l'étude du cycle du carbone est largement impliquée dans la réalisation de cette mission.

MicroCarb : mesurer la répartition du CO_2 à l'échelle planétaire
https://microcarb.cnes.fr/

Déroulé :

- **12h00** : Entreprise SCLE SFE et projet Smart ZAE
  25 chemin de Paléficat, Toulouse

- **13h00** : Centre national d'études spatiales (CNES)
  18 avenue Edouard Belin, Toulouse :
  - inauguration du bâtiment HQE Pierre Auger
  - Prises de paroles, **annonce projet MicroCarb** :
    - Jean-Yves Le Gall
    - Louis Schweitzer
    - Ségolène Royal
  - Point Presse
  - Présentation charte « Espace et catastrophes majeures » et démonstration réalité virtuelle mission martienne Curiosity.

Merci de vous accréditer en indiquant
nom, prénom, numéro de téléphone, de carte d'identité/passeport
et de carte de presse aux deux adresses suivantes :
communication@occitanie.gouv.fr
claire.dramas@cnes.fr

SÉGOLÈNE ROYAL, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER, EN CHARGE DES RELATIONS
INTERNATIONALES SUR LE CLIMAT

Paris, le vendredi 10 mars 2017

Mise en œuvre de la COP21 : à Toulouse, Ségolène Royal lance MicroCarb, le satellite français du CNES soutenu par le programme des investissements d'avenir, qui mesure le CO_2 à l'échelle planétaire pour prévoir, anticiper et réagir face aux conséquences du changement climatique

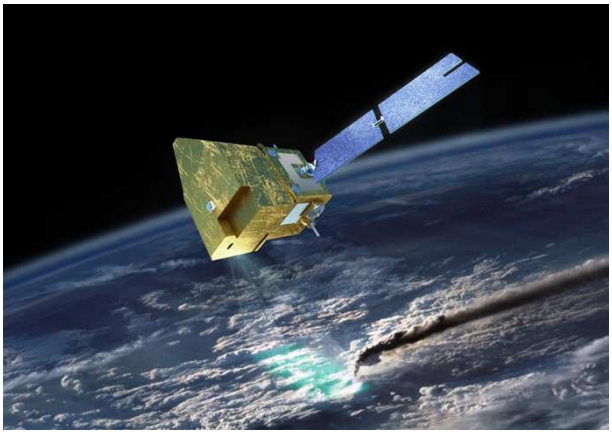

A l'occasion de son déplacement à Toulouse au Centre national d'études spatiales (CNES), Ségolène Royal a annoncé son soutien au projet MicroCarb, à travers le programme d'investissements d'avenir (PIA).

L'objectif de MicroCarb est de **cartographier, à l'échelle planétaire, les sources et puits du principal gaz à effet de serre** : le gaz carbonique (CO_2). Cette mission prévoit le lancement du satellite en 2020.

En 2020, la France prendra la relève dans la mesure du CO_2 atmosphérique avec le lancement de MicroCarb, après :

- le Japon, qui a lancé son satellite « Gosat » en 2009,
- la NASA, qui a lancé en 2014 le satellite « OCO-2 »,
- et la Chine, qui a lancé son satellite « Tan Sat » fin 2016.

La communauté scientifique française spécialiste de la climatologie et de l'étude du cycle du carbone est largement impliquée dans la réalisation de cette mission.

Cette mission vise à **déterminer comment agissent les principaux puits de carbone de notre planète - l'océan et les forêts tropicales - et à les cartographier**. Elle permettra de **mesurer dans le même temps combien de tonnes de CO_2 sont émises par les villes, la végétation et l'océan**.

Par manque de stations de mesures terrestres, on ne connaît pas aujourd'hui les quantités de CO_2 absorbées et émises dans certaines régions, ni comment elles varient au fil des saisons. Ces informations sont pourtant cruciales pour comprendre les origines et les impacts du changement climatique.

Les données récoltées seront ensuite **partagées avec l'ensemble de la communauté scientifique, qui pourra s'organiser pour mieux quantifier les échanges de carbone entre les grands réservoirs que sont l'atmosphère et l'océan, et mieux prévoir le comportement du système climatique terrestre**. Les États pourront **utiliser ces travaux pour définir des politiques publiques contraignantes et efficaces pour limiter les émissions de CO_2**.

Dans le cadre de la COP21, cette initiative a montré la **volonté de la France d'accélérer l'effort international vers un suivi global et continu du CO_2**, facilitant ainsi la construction d'une vision partagée et objective des politiques publiques à mettre en œuvre par chaque pays afin de limiter les effets du changement climatique en cours.

Les grandes dates du projet :

- De 2011 à 2013 : études de faisabilité de l'instrument et du système spatial a été démontrée par 2 études industrielles (EADS et Thales) ;
- 30 septembre 2015 : présentation du projet au Président de la République lors de l'inauguration du « Dôme du climat » au Ministère de l'Environnement ;
- 8 décembre 2015 : à la COP21, Ségolène Royal présente le projet MicroCarb à l'occasion du lancement par la France et les États-Unis de la « Mission Innovation » et annonce une première tranche de financement par la France pour la définition de l'instrument et le cadrage de la mission ;
- 10 mars 2017 : annonce de la seconde tranche de financement par la France à travers le Programme d'investissements d'avenir (PIA).

L'instrument de mesure de MicroCarb, un spectromètre à réseau, sera capable de mesurer la teneur en CO_2 sur l'ensemble de la colonne atmosphérique avec une grande précision (de l'ordre de 1 ppm) et sur un pixel de base rectangulaire de 5 km par 6 km.

Réalisé en partenariat avec des laboratoires français (le Laboratoire des Sciences du Climat et de l'Environnement et l'institut Pierre Simon Laplace), cet instrument sera inséré sur une plateforme issue de la filière MYRIADE du CNES. Ce projet présente une meilleure compacité de l'instrument, près de trois fois plus léger que celui embarqué dans OCO-2.

Il n'existe pas de solution pour mesurer directement depuis l'espace les flux de carbone (émissions ou puits). On prévoit donc de les mesurer indirectement à travers les concentrations atmosphériques du CO_2. De ce fait, la mesure des concentrations doit être très précise et surtout non biaisée. Il est nécessaire de mesurer le CO_2 avec une précision de quelques ‰, soit mieux que 1 partie par million (ppm) pour une colonne totale de gaz d'environ 400 ppm.

Les simulations ont montré MicroCarb permettra une réduction de l'ordre de 50 à 80 % des incertitudes sur les flux de CO_2.

Le satellite sera envoyé dans l'espace sur une plateforme MYRIADE, embarquant un instrument compact (60 kg environ). MicroCarb volera en orbite basse, au-dessus des pôles, en utilisant la lumière solaire pour s'alimenter en énergie.

Ségolène Royal,
Présidente de la COP21

Le jeudi 23 mars 2017

Ségolène Royal, Présidente de la COP21, a participé le 23 mars à l'évènement « Le changement climatique et l'agenda du développement durable » à l'invitation du Président de l'Assemblée générale des Nations-Unies, Peter Thompson en présence d'Antonio Guterres, Secrétaire général des Nations-Unies et de Patricia Espinosa, Secrétaire exécutive de la CCNUCC

Cet évènement a permis de maintenir la dynamique politique dans la lutte contre le changement climatique et pour le développement durable, et de mettre en valeur des actions concrètes.

Mme Royal a présenté les synergies entre la mise en œuvre de l'Accord de Paris et les objectifs du développement durable qui constituent désormais nos feuilles de route communes pour transformer le monde. Il s'agit de créer les conditions d'un développement juste, équitable et compatible avec le fait que nos ressources naturelles ne sont pas inépuisables.

Ségolène Royal a insisté sur l'importance d'une ratification universelle de l'Accord de Paris (137 à ce jour), de la consolidation de l'Accord avec l'adoption l'an prochain des décisions de mise en œuvre, de la mobilisation des financements publics et privés, enfin de l'Agenda de l'action pour le climat, au service des objectifs de développement durable.

Les initiatives de l'agenda de l'action, lancées à la COP21 pour permettre aux pays d'augmenter leur ambition en matière de lutte contre le changement climatique, constituent des instruments clefs pour leur développement.

Mme Royal a présenté un tableau qui présente le lien entre ces initiatives et les Objectifs du développement durable.

« *Lors des COP21 et 22, plus de 70 coalitions de l'action ont été mises en place. Pour avoir participé et pris la parole à plus de 100 évènements, je peux témoigner de la grande cohérence avec les Objectifs de développement durable. Je propose cette lecture dans un tableau qui relie les coalitions à chacun des ODD. Ce tableau pourra s'enrichir au fur et à mesure de l'avancée des coalitions et de l'Agenda de l'action. L'océan, que j'ai intégré lors de la COP21 alors qu'il en était absent, a bien rattrapé son retard !* ».

Retrouvez en ligne :

- le tableau des synergies entre coalitions Climat de l'Accord de Paris et objectifs de développement durable
- le diaporama « Le changement climatique et l'agenda du développement durable »
- le communiqué

www.developpement-durable.gouv.fr

Contact presse : 01 40 81 78 31

Ségolène Royal,
Présidente de la COP21

Paris, le vendredi 31 mars 2017

Ségolène Royal réunit le comité de pilotage et renforce la mobilisation pour la mise en œuvre de l'Accord de Paris

La meilleure façon de répondre au scepticisme, c'est de travailler et d'avancer. C'est pourquoi Ségolène Royal a réuni le 31 mars le comité de pilotage pour la mise en œuvre de l'Accord de Paris sur le climat, avec les administrations concernées, parlementaires, ONG, chercheurs et porteurs de coalitions.

1/ Les ratifications montent en puissance : 141 Parties ont ratifié l'Accord, dont 23 États membres de l'UE ; d'autres pays vont bientôt le faire. L'Accord est désormais irréversible et le mouvement vers son universalisation se poursuit.

Ségolène Royal a rappelé le lien qui unit l'Accord de Paris et les objectifs du développement durable, les 70 coalitions de l'agenda de l'action étant également des outils de mise en œuvre des ODD, comme elle l'a démontré à l'ONU le 23 mars dernier à la réunion de haut niveau organisée par le Président de l'Assemblée générale des Nations unies en présence du Secrétaire général et de la Secrétaire exécutive de la CCNUCC.

2/ Les coalitions dans le cadre de l'agenda de l'action avancent, et le ministère de l'Environnement a mobilisé 18 M€ :

- accélération de l'Initiative africaine sur les énergies renouvelables avec la mise en route de 19 projets,
- finalisation des statuts de l'Alliance solaire internationale,
- feuille de route neutralité carbone dans les transports,
- réunion ministérielle de l'Alliance bâtiments à Berlin le 21 mars,
- lancement d'un incubateur de projets sur l'eau,
- lancement de l'Alliance océan climat,
- mobilisation des villes, des entreprises et des territoires.

3/ La mobilisation des financements se poursuit : le Fonds vert examinera à son Conseil d'administration du 2 au 6 avril 9 projets d'atténuation et d'adaptation en Afrique, Asie et Océanie, pour un montant de 855 M$, dont un grand projet d'amélioration de la résilience de communautés vulnérables en Ethiopie soutenu par la France.

Ségolène Royal,
COP21 President

Friday 31 March 2017

Ségolène Royal brings together the steering committee and strengthens mobilization for the implementation of the Paris Agreement

The best way to respond to scepticism is to work and move forward. For this reason, on 31 March Ségolène Royal brought together the steering committee for the implementation of the Paris Agreement on climate composed of administrators, parliamentarians, NGOs, researchers and coalition-holders.

1. **The ratifications grow in numbers**: The Agreement has been ratified by 141 parties including 23 EU Member States. Other countries will soon do likewise. The Agreement is now irreversible and the movement towards universalization continues.

Ségolène Royal recalled the link between the Paris Agreement and the sustainable development goals and the fact that the 70 coalitions on the Action Agenda are also tools for implementing the SDGs, as she demonstrated to the UN on 23 March at the high-level meeting convened by the President of the United Nations General Assembly in the presence of the Secretary-General and the Executive Secretary of the UNFCCC.

2. **The coalitions on the Action Agenda move forward**, and the Ministry of Environment has mobilized €18 million:
    - Accelerating the African Renewable Energy Initiative with the initiation of 19 projects.
    - Finalizing the statutes of the International Solar Alliance.
    - A roadmap for carbon neutrality in transport.
    - Ministerial meeting of the Building Alliance in Berlin on 21 March.
    - Launching a project incubator for projects on water.
    - Launching the Ocean and Climate Initiatives Alliance.
    - Mobilizing cities, businesses and territories.

3. **Mobilization of funding continues**: Between 2 and 6 April, the Board of Directors of the Green Climate Fund will review 9 mitigation and adaptation projects in Africa, Asia and Oceania amounting to $855 million, including a major project supported by France to improve the resilience of vulnerable communities in Ethiopia.

www.developpement-durable.gouv.fr

Contact presse : 01 40 81 78 31

SÉGOLÈNE ROYAL, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER, EN CHARGE DES RELATIONS INTERNATIONALES SUR LE CLIMAT

Paris, le Mardi 4 avril 2017

Mise en œuvre de la COP21 : Ségolène Royal signe l'accord de coopération entre les agences de maîtrise de l'énergie du Sénégal et de la France

Ségolène Royal a signé le Mémorandum de coopération entre l'Agence pour l'économie et la maîtrise de l'énergie (AEME) sénégalaise et son homologue français : l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), sous la tutelle du ministère de l'environnement. Cet accord renforce de façon concrète la coopération avec le Sénégal en matière d'efficacité énergétique et de transition bas-carbone dans le bâtiment.

Dans la lignée de l'accord signé le 20 décembre dernier avec Thierno Alassane Sall, Ministre de l'Énergie et du Développement des énergies renouvelables, à l'occasion de la visite d'État de Macky Sall, Président de la République du Sénégal, les deux agences contribueront :

- à **la mise en œuvre du projet TyCCAO** dédié à la valorisation du Typha en Afrique de l'Ouest comme matériau de construction aux propriétés isolantes d'une part, et en tant que combustible pour la production d'énergie d'autre part. Ce projet est piloté par le Ministère de l'Environnement et du Développement durable Sénégalais et est soutenu par le Fonds français de l'environnement mondial à hauteur de 1,5 M€ (voir la fiche du projet TyCCAO en ligne) ;
- à la **réalisation d'un projet de bâtiment bioclimatique dans un éco-quartier de la ville nouvelle de Diamniadio** et l'aménagement de nouveaux lotissements sociaux de 250 logements dans les villes de Sandiara et Sokone, que le Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer soutient à hauteur de 500.000 euros dans le cadre de l'initiative « bâtiments bas-carbone dans les climats chauds et tropicaux ».

La coopération entre les deux agences sera axée sur les actions pour le climat :

- **appui à la montée en compétences** des acteurs locaux via l'élaboration de guides pratiques sur l'efficacité énergétique et l'organisation de formation « bâtiment bas-carbone et écoconstruction » ;
- **accompagnement et apport d'expertise** pour la mise en place d'une réglementation thermique dans le bâtiment, l'élaboration de référentiels sectoriels de consommations énergétiques et la mise en place d'étiquetage énergétique des appareils électroménagers ;
- **appui à la réalisation d'opérations pilotes** de bâtiments bioclimatiques comme à Sokone et Sandiara ;
- **mise en place d'actions de sensibilisation et d'information du grand public** et d'outils pour favoriser l'évolution des comportements des usagers.

Retrouvez **le communiqué en ligne**

www.developpement-durable.gouv.fr
@ecologiEnergie
Contact presse : 01 40 81 78 31

Ségolène Royal,
COP21 President

Thursday 6 April 2017

Ségolène Royal brings together the steering committee and strengthens mobilization for the implementation of the Paris Agreement

The best way to respond to scepticism is to work and move forward. For this reason, on 31 March Ségolène Royal brought together the steering committee for the implementation of the Paris Agreement on climate composed of administrators, parliamentarians, NGOs, researchers and coalition-holders.

1. **The ratifications grow in numbers**: The Agreement has been ratified by 141 parties including 23 EU Member States. Other countries will soon do likewise. The Agreement is now irreversible and the movement towards universalization continues.

Ségolène Royal recalled the link between the Paris Agreement and the sustainable development goals and the fact that the 70 coalitions on the Action Agenda are also tools for implementing the SDGs, as she demonstrated to the UN on 23 March at the high-level meeting convened by the President of the United Nations General Assembly in the presence of the Secretary-General and the Executive Secretary of the UNFCCC.

2. **The coalitions on the Action Agenda move forward**, and the Ministry of Environment has mobilized €18 million:
    - Accelerating the African Renewable Energy Initiative with the initiation of 19 projects.
    - Finalizing the statutes of the International Solar Alliance.
    - A roadmap for carbon neutrality in transport.
    - Ministerial meeting of the Building Alliance in Berlin on 21 March.
    - Launching a project incubator for projects on water.
    - Launching the Ocean and Climate Initiatives Alliance.
    - Mobilizing cities, businesses and territories.

3. **Mobilization of funding continues**: Between 2 and 6 April, the Board of Directors of the Green Climate Fund will review 9 mitigation and adaptation projects in Africa, Asia and Oceania amounting to $855 million, including a major project supported by France to improve the resilience of vulnerable communities in Ethiopia.

www.developpement-durable.gouv.fr

Contact presse : 01 40 81 78 31

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SÉGOLÈNE ROYAL, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER, EN CHARGE DES RELATIONS INTERNATIONALES SUR LE CLIMAT

Paris, le jeudi 20 avril 2017

Ségolène Royal intervient aux Assemblées de printemps de la banque mondiale et du Fonds monétaire international pour mobiliser la communauté internationale en faveur de la mise en œuvre de la COP21 et des objectifs de développement durable et présenter la stratégie de finance verte de la France ainsi que ses réalisations

---

Ségolène Royal intervient en tant que co-présidente de la coalition pour le prix du carbone pour mettre en avant la valeur de l'action climatique au service de la transition écologique, sur la base du rapport qu'elle a commandé à Joseph Stiglitz, Prix Nobel d'économie, et Lord Nicholas Stern en présence du Président de la Banque mondiale et de la directrice générale du Fonds monétaire international. La Ministre propose également à ses collègues une méthode pour faire progresser les objectifs de développement durable pour 2030.

Comme elle l'a fait mercredi 19 avril au Conseil des Ministres, Ségolène Royal présente l'action de la France pour la finance verte avec nos actions pour le prix du carbone, le développement des obligations vertes et la transparence sur les enjeux climatiques pour les entreprises, au titre de l'article 173 de la loi de transition énergétique pour la croissance verte.

Le rapport de Lord Nicholas Stern et Joseph Stiglitz commandé par Ségolène Royal, Présidente de la COP21, doit permettre la mise en œuvre de l'Accord de Paris par une nouvelle approche économique :

- il s'agit de travailler sur le « coût social du carbone », représentant le bénéfice mondial de chaque tonne de pollution évitée ;

- révéler la valeur du coût social du carbone et de son avantage économique, environnemental et sanitaire.

Ces valeurs pourront ensuite être utilisées comme référence pour :

- montrer le cout réel des projets intensifs en carbone ;
- canaliser le financement vers des projets de développement à faibles émissions de carbone, par exemple avec des obligations vertes comme celle émise par la France en janvier 2017 (7 milliards d'euros, la plus importante émission souveraine verte à ce jour) ;
- concevoir des politiques climatiques, des règlementations et des instruments de tarification du carbone interdépendants.

Ségolène Royal entend mobiliser ses collègues en faveur des objectifs pour le développement durable, en s'appuyant sur ce qui a fait le succès de l'Accord de Paris :

- **universalité** : tous les pays doivent être mobilisés et contribuer à l'avancement des objectifs de développement durable ;
- **plans d'actions nationaux :** chaque pays peut formuler un plan, à l'image de celui de la France qui a été présenté par la ministre à New York en juillet 2016 ;
- **mobilisation de la société et des coalitions**, comme la ministre l'a illustré à l'Assemblée générale des Nations unies le 23 mars dernier ;
- **les financements** : ils doivent faire partie intégrante des objectifs de développement durable et faire l'objet d'un suivi et d'une transparence renforcés.

Retrouvez **le communiqué en ligne**

www.developpement-durable.gouv.fr
@ecologiEnergie
Contact presse : 01 40 81 78 31

Ségolène Royal,
Président of COP21

April, the 29th 2017

Ségolène Royal, President of COP21, encourages the United States to continue to fully invest in the Paris Climate Agreement

The United States accounts for 18 % of global greenhouse gas emissions and is a major partner in the implementation of the universal Paris Climate Agreement.

By choosing to remain in the Agreement, the United States will show that they have realized that action is more profitable than inaction in the fight against climate change, that they are part of the global movement towards green growth, which reconciles economics and ecology by opening up momentous industrial and commercial opportunities for the energy transition sectors.

The success of France's green bonds to support its environmental policies shows the global enthusiasm for energy efficiency, clean transport and renewable energy projects.

The United States must confirm its climate commitments in order to reduce its greenhouse gas emissions by 26-28 % in 2025 compared to 2005, as was announced in Paris in December 2015.

The United States is a major partner in several coalitions of the Climate Action Agenda, including Mission Innovation, the World Alliance for Building and Construction, the Global Geothermal Alliance, the African Renewable Energy Initiative.

Ségolène Royal welcomes the willingness of many actors in the United States to continue and amplify their climate commitments:

- Ten state governments have committed to carbon pricing, including California, which is a member of the Carbon Pricing Leadership Coalition.
- Eight states are members of the International Alliance for Zero Emission Vehicles.
- Many US cities are involved through the Compact of Mayors launched by Michael Bloomberg.
- At COP22, more than a thousand companies and investors signed the "Business Backs Low Carbon USA" as a call for a low-carbon economy.
- On 26 April, thirteen major groups addressed a letter to President Trump asking him to remain in the Paris Agreement.

Ségolène Royal,
Présidente de la COP21

Le 29 avril 2017

Ségolène Royal, présidente de la COP21, encourage les États-Unis à rester pleinement dans l'Accord de Paris sur le climat

Les États-Unis représentent 18 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre, et sont un partenaire majeur pour la mise en œuvre de l'Accord universel de Paris sur le climat.

En choisissant de rester dans l'Accord, les États-Unis montreront qu'ils ont pris conscience que l'action est plus rentable que l'inaction en matière de lutte contre le changement climatique, qu'ils participent au mouvement planétaire vers une croissance verte, qui réconcilie économie et écologie, en ouvrant des perspectives industrielles et commerciales historiques dans les métiers de la transition énergétique.

Le succès de l'obligation verte émise par la France pour soutenir ses politiques environnementales montre l'engouement mondial pour ces programmes et projets d'efficacité énergétique, de transport propre et d'énergies renouvelables.

Les États-Unis doivent confirmer leurs engagements climatiques afin de réduire leurs émissions de gaz à effet de serre de 26 à 28 % en 2025 par rapport à 2005, comme ils l'ont annoncé à Paris en décembre 2015.

Les États-Unis sont un partenaire majeur dans plusieurs coalitions de l'Agenda de l'action en faveur du climat, notamment la Mission Innovation, l'Alliance Mondiale pour le Bâtiment et la Construction, l'Alliance Mondiale pour la Géothermie, l'Initiative africaine pour les énergies renouvelables.

Ségolène Royal salue la volonté de nombreux acteurs aux États-Unis de poursuivre et d'amplifier leur engagement en faveur du climat :

- Dix États fédérés se sont engagés dans la fixation d'un prix du carbone, dont la Californie qui est membre du Carbon Pricing Leadership Coalition.
- Huit États font partie de l'Alliance internationale pour des véhicules Zero Emission.
- De nombreuses villes américaines sont impliquées à travers le Compact of Mayors lancé par Michael Bloomberg.
- Lors de la COP22, plus d'un millier d'entreprises et investisseurs ont signé l'appel « Business Backs Low Carbon USA » en faveur d'une économie bas-carbone.
- Le 26 avril, treize grands groupes ont adressé une lettre au Président Trump l'appelant à rester dans l'Accord de Paris.

Ségolène Royal,
Présidente de la COP21

Le mercredi 10 mai 2017

J'appelle toutes les Parties à accélérer la mise en œuvre de l'Accord de Paris sur le climat alors que s'ouvre une session de négociations à Bonn en vue de la COP23, à laquelle je me rends jeudi et vendredi pour encourager les pays à avancer et pour présenter la stratégie bas-carbone de la France

L'Accord de Paris, signé par 195 Parties a été à ce jour ratifié par 145 pays. Cette rapidité historique confirme que la communauté internationale a pris la mesure de l'urgence.

Aujourd'hui, les 5 grandes priorités de la mise en œuvre de l'Accord de Paris sont :

1. **Consolider l'Accord de Paris avec l'adoption de ses règles de mise en œuvre** : une vingtaine de décisions de mise en œuvre de l'Accord doivent être adoptées sur les contributions nationales, les règles de transparence, les flexibilités, les bilans mondiaux. L'objectif est de les adopter au plus tard à la CoP24 en 2018, deux ans plus tôt que prévu initialement. La session de Bonn devra permettre d'avancer sur l'élaboration de ces décisions, où il faut que des avancées concrètes soient obtenues.

2. **Relever l'ambition** : l'année 2018 sera marquée également par la publication du rapport du GIEC sur l'objectif 1,5°C, et par le premier exercice de bilan de l'action climatique avec le « dialogue de facilitation » entre toutes les Parties prévu par l'Accord. Ce rendez-vous doit être l'occasion pour les pays de relever l'ambition climatique.

3. **Mettre en œuvre les contributions nationales**. Chaque pays s'est engagé à mettre en œuvre sa contribution nationale (NDC), et à en présenter une plus ambitieuse tous les cinq ans. Pour cela, les pays doivent traduire dans leurs politiques nationales les engagements qu'ils ont pris, comme la France l'a fait avec la loi de transition énergétique pour la croissance verte, la stratégie nationale bas carbone, la loi sur la reconquête de la biodiversité.

4. **Accélérer la mobilisation des financements publics et privés en faveur du climat**. Les pays développés sont sur la voie d'atteindre collectivement l'objectif des 100 milliards de dollars par an à partir de 2020. La France a annoncé l'augmentation des financements dédiés à la lutte contre le changement climatique de 3 milliards d'euros par an en 2015 à 5 milliards d'euros par an en 2020, dont 1 milliard pour l'adaptation. Elle contribue au Fonds vert pour le climat à hauteur de 1 milliard USD d'ici 2020. Elle a lancé une obligation d'État verte, d'un montant de 7 milliards d'euros, largement soutenu par les institutions et investisseurs français et étrangers.

5. **Continuer d'amplifier la dynamique de l'Agenda de l'action**. Il représente aujourd'hui un réseau mondial de plus de 77 initiatives, qui apportent des solutions concrètes pour le climat, grâce à la mobilisation des acteurs publics et privés, étatiques et des collectivités.

Retrouvez en pièce jointe la lettre que j'ai adressée à Mme Patricia Espinosa, secrétaire exécutive de la Convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique (CNUCC) en vue de cette session.